

Questions au Feuilleton

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 956, 1127, 1136, 1218, 1256 et 1257.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient reportées.

[Texte]

LES COMESTIBLES

Question n° 956—**M. Howie:**

Depuis le 1^{er} janvier 1977, combien de produits alimentaires consommables le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il interdits ou déconseillés?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): En 1977, seulement les aliments contenant de la saccharine furent interdits. (Ceux-ci sont interdits à compter du 31 décembre 1977). L'interdiction vise environ 15 catégories d'aliments et de boissons, soit environ 200 produits différents au total.

AFFAIRES EXTÉRIEURES—LES DÉPENSES DANS LA CIRCONSCRIPTION DE NICKEL BELT

Question n° 1127—**M. Rodriguez:**

Depuis 1970, quelle somme le ministère des Affaires extérieures et les organismes qui en relèvent ont-ils dépensée dans la circonscription de Nickel Belt, au cours de chaque année financière?

M. Maurice Dupras (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Les statistiques ne sont pas disponibles car les dépenses ne sont pas enregistrées par région, municipalité, ou circonscription. Cependant, on estime que les dépenses par le ministère dans la circonscription de Nickel Belt sont négligeables.

En ce qui concerne l'Agence canadienne de développement international, la réponse est la suivante: aucun registre n'est gardé sur cette base.

CONSEIL DU TRÉSOR—LES DÉPENSES DANS LA CIRCONSCRIPTION DE NICKEL BELT

Question n° 1136—**M. Rodriguez:**

Depuis 1970, quelle somme le Conseil du Trésor et les organismes qui en relèvent ont-ils dépensée dans la circonscription de Nickel Belt, au cours de chaque année financière?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): En ce qui concerne le Secrétariat du Conseil du Trésor: néant.

LES PRESTATAIRES NOUVEAUX ET LES PRESTATAIRES RÉTABLIS DES AAC/AGC ET DES PENSIONS D'INVALIDITÉ

Question n° 1218—**M. Marshall:**

1. Combien de noms ont été ajoutés à la liste des titulaires d'allocations aux anciens combattants et d'allocations de guerre pour civils à titre de a) nouveaux titulaires, b) titulaires rétablis?

2. Combien de titulaires ont été rayés des listes, à titre de titulaires a) radiés, b) morts, c) suspendus?

3. Combien de titulaires reçoivent une pension d'invalidité?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Pour l'année financière 1976-1977.

1. a) 13,717; b) 4,097.

2. a) 4,946; b) 5,109; c) 4,658.

[M. Lumley.]

3. Nouveaux prestataires, 1,900; Allocations rétablies, 179; Allocations interrompues, 109; Décès, 4,795; Suspensions, 268.

LE COMMONWEALTH

Question n° 1256—**M. Lambert (Bellechasse):**

En qualité de pays membre du Commonwealth, le Canada doit-il payer une cotisation annuelle et, dans l'affirmative, a) de quel montant, b) à quel pays ou organisme?

M. Maurice Dupras (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, en qualité de pays membre du Commonwealth, le Canada doit payer une cotisation annuelle qui est fixée selon le barème des quotes-parts des Nations unies: a) £431,228; b) Secrétariat du Commonwealth, Marlborough House, Pall Mall, London, SW1Y 5HX.

LA CONTRIBUTION CANADIENNE À L'ENTRETIEN DE LA COURONNE BRITANNIQUE

Question n° 1257—**M. Lambert (Bellechasse):**

Le Canada est-il appelé à contribuer chaque année à l'entretien de la Couronne britannique et, dans l'affirmative, a) pour quel montant, b) à quel organisme ce montant est-il versé et quelle en est la date d'échéance?

M. Maurice Dupras (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non. a) Ne s'applique pas. b) Ne s'applique pas.

* * *

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. DIEFENBAKER—LE RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Les Canadiens de tous les coins du pays peuvent maintenant suivre plus que jamais les délibérations de la Chambre des communes. Ces derniers jours, les Canadiens ont manifesté à plusieurs reprises leur profond intérêt à l'égard du système démocratique et de la préservation du gouvernement parlementaire.

Étant donné qu'il faut compter plusieurs années d'expérience à la Chambre des communes pour savoir que nous disons parfois des choses que nous ne devrions pas dire, certains Canadiens ont signalé qu'ils comprennent difficilement pourquoi il y a parfois tant de chahut à la Chambre. Nous, nous le savons, mais pas eux. De fait, dans deux écoles que j'ai visitées, des élèves des 11^e et 12^e années m'ont demandé: «Ce comportement est-il vraiment parlementaire? Après tout, si nous faisons la même chose, nous ne resterions pas à l'école très longtemps.» Mais tout cela n'est qu'une entrée en matière.

Comme tous les députés, j'ai une affection sincère et profonde pour notre institution. Il y a une douzaine d'années, je crois, j'ai suggéré qu'on fasse quelque chose pour que les députés puissent aborder en Chambre des questions qu'ils considèrent importantes sur le plan national ou provincial. C'est ainsi qu'on a, par la suite, mis au point la procédure prévue par l'article 43 du Règlement. Cette disposition est bonne en soi. Elle permet aux députés, et surtout à ceux qui veulent le faire à titre personnel, de soulever à la Chambre des questions qui sont importantes pour eux et pour le pays. Sans l'article 43 du Règlement, ils ne le pourraient pas.